

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020

NOTE DE SYNTHÈSE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

L'exécution budgétaire se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2020 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	9 599 642,38	47 758 362,93	57 358 005,31
Dépenses	13 493 556,70	48 509 320,66	62 002 877,36
Résultat de l'exercice 2020	- 3 893 914,32	- 750 957,73 (a)	- 4 644 872,05
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- 455 588,36	5 279 377,48 (b)	4 823 789,12
Part affectée à l'investissement : exercice 2020		481 516,85 (c)	
Résultat de clôture 2020	- 4 349 502,68	4 046 902,90 (d=b+a-c)	- 302 599,78

I – La section de fonctionnement**A. Les dépenses**

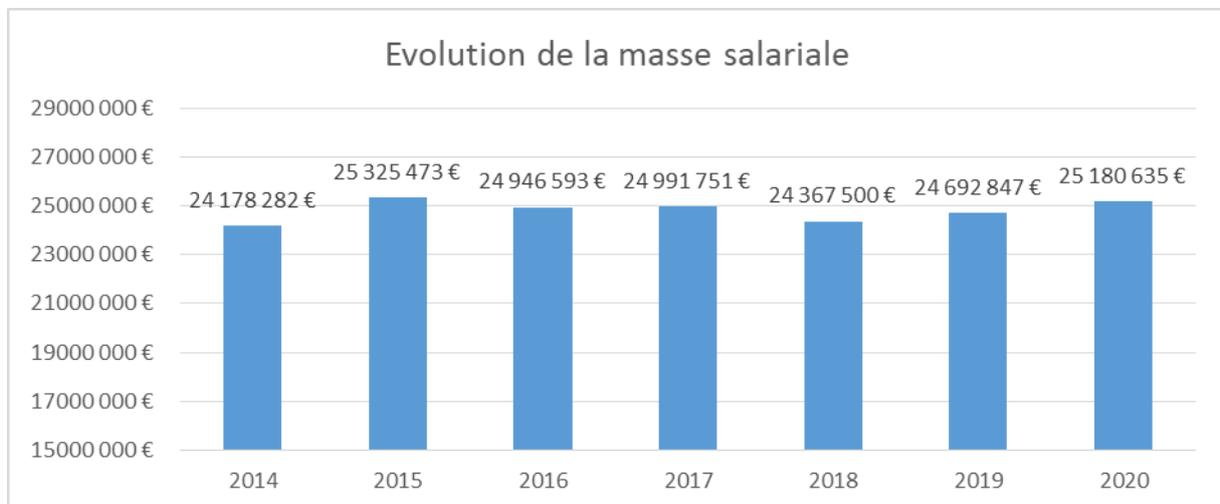
Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2019	Voté 2020	Réalisé 2020	% exécution	Evolution 2019/2020
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 490 632,02	8 821 494,00	7 670 929,96	86,96%	-9,65%
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 692 579,80	26 127 633,57	25 180 634,73	96,38%	1,98%
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	190 530,00	213 000,00	164 269,00	77,12%	-13,78%
22	DEPENSES IMPREVUES	0	383849,22	0	0	#DIV/0!
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 207 857,53	11 004 165,00	10 914 116,64	99,18%	6,92%
66	CHARGES FINANCIERES	1 197 650,67	1 184 482,56	1 124 972,07	94,98%	-6,07%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	59 000,00	59 000,00	100%	
TOTAL HORS EXCEPTIONNEL		44 779 250,02	47 793 624,35	45 113 922,40	94,39%	0,75%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 046,00	771 125,00	658 855,30	85,44%	9250,77%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		44 786 296,02	48 564 749,35	45 772 777,70	94,25%	2,20%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 732 540,52	0,00	0,00%	
042	OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	5 006 088,52	2 400 000,00	2 736 542,96	114,02%	-45,34%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 006 088,52	4 132 540,52	2 736 542,96	66,22%	-45,34%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		49 792 384,54	52 697 289,87	48 509 320,66	92,05%	-2,58%

- **Les charges à caractère général** : elles sont marquées par une chute de 819 702 € en raison de l'arrêt d'une partie des activités pendant la crise sanitaire. Cette diminution impacte notamment les comptes suivants:

		2019	2020	2020	
		REALISE	VOTE	REALISE	ECART
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	171 903,12	70 000,00	66 500,00	- 105 403,12
60623	ALIMENTATION	957 774,44	962 519,86	804 486,44	- 153 288,00
615228	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BATIMENTS	70 409,33	29 574,65	28 063,96	- 42 345,37
6226	HONORAIRES	250 095,03	85 609,86	-	- 250 095,03
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	120 992,79	33 812,65	29 404,19	- 91 588,60
6232	FETES ET CEREMONIES	151 194,61	60 650,00	28 052,43	- 123 142,18
	Somme :	1 722 369,32	1 242 167,02	956 507,02	- 765 862,30

On note logiquement la baisse des charges liées aux prestations et services ainsi qu'à l'entretien des bâtiments. La diminution des dépenses en lien avec les fêtes et cérémonies s'impose également. Les honoraires (6226) correspondent en 2019 à la participation versée à la Société d'Action Foncière. La baisse des frais de contentieux découle du règlement d'un contentieux de 2019 : SDC 16 rue du Dr Gosselin (60 221 €). Le montant 2020 est inférieur à la moyenne des 4 dernières années (111 000 € en moyenne de 2016 à 2019).

- **Les charges de personnel** : Les charges de personnel s'établissent en 2020 à 25 180 634,73 €, en hausse de 1,98% par rapport à 2019.



L'histogramme permet de constater que les dépenses de personnel 2020 sont relativement stables bien qu'en légère hausse par rapport à 2019, à hauteur de 500 000 €. Ces hausses s'expliquent notamment par les mécanismes de carrière obligatoires, mais aussi par les effets de la crise sanitaire sur la masse salariale.

En effet dans le cadre du plan de continuité des services communaux, la collectivité a versé dès juin 2020, la prime Covid gratifiant l'engagement des agents publics en première ligne dans l'accompagnement des publics fragilisés à hauteur de 115 377 € bruts.

La réforme législative des carrières dite PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération) a généré des revalorisations à hauteur de 65 000 €, les augmentations liées aux avancements

d'échelon ont pesé en 2020 pour plus de 87 000 €, et les avancements de grade pour plus de 37 000 €.

Par ailleurs, les rachats de cotisations retraite des non titulaires devenus fonctionnaires étant un dispositif en voie d'extinction, le nombre de dossiers traités en 2020 a augmenté et constitue une dépense de cotisations de plus 46 000 €, plus élevée que l'année précédente, et qui se maintiendra en 2021.

- **Les atténuations de produits** : les exécutions de ce chapitre correspondent au versement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ce fonds, qui est en amont calculé au niveau du Territoire, est réparti ensuite au niveau des communes membres. En 2020, il avait été fixé à 164 269 € contre 190 530 € l'année précédente.
- **Les autres charges de gestion courante** : Ce chapitre est impacté par la politique de soutien de la Ville à destination du CCAS. Plus de la moitié de l'évolution (+ 706 259 €) correspond à l'augmentation de la subvention versée au CCAS (+ 380 000 € soit 1 150 000 € versé en 2020 à comparer au montant 2019 de 770 000€).

Pour le reste et comme chaque année, l'évolution de ce chapitre découle du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) et des notifications liées au versement du contingent incendie, réévalué chaque année par la Loi de finances pour sa composante fiscalité.

- Le FCCT évolue de 3,2% (soit + 219 843 €). Cette hausse intègre l'abondement voirie de 137 000 € au titre des travaux du boulevard de Vanne, payés par le Territoire, ainsi qu'une augmentation de 50 000 € du FCCT socle (de 4 160 K€ à 4 210 K€).
- Le contingent incendie évolue de 3,2% soit + 19 097 €.
- **Les charges financières** : pour la 6^{ème} année consécutive, elles ont connu une baisse. Celle-ci est de 6,1% en 2020 et s'explique une nouvelle fois par la diminution des intérêts de la dette qui découlent de la volonté municipale de limiter l'endettement et par l'amélioration du taux moyen de l'encours, en raison des taux négociés lors des années passées.

A titre d'exemple, pour un encours de 47,4 millions au 1^{er} janvier 2014, la charge des intérêts s'élevait à 1,5 million d'euros pour un taux moyen de l'encours à 3,31%. En 2020, pour un encours de 47,2 millions au 1^{er} janvier, la charge des intérêts s'élevait à 1,1 million d'euros pour un taux moyen de l'encours à 2,33%.

- **Les charges exceptionnelles** : ce chapitre témoigne des efforts sans relâche déployés par la Ville pour protéger les habitants du coronavirus. Il s'établit à 658 885 € à comparer, à la moyenne des 4 années précédentes de 14 800 €. En particulier, la ville a acheté pour un montant total de 518 761 € de masques et autres équipements de protection (hygiaphones plexiglass, gel et lingettes) et a remboursé plus de 20 000 € aux familles qui avaient inscrit leurs enfants aux classes de printemps, lesquelles ont été annulées.

Outre l'ensemble des dépenses précitées, 2 318 542,96 € ont été exécutés au titre des écritures d'amortissement des biens (écritures dont le montant est similaire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement) et 418 000,00 € au titre d'opérations de sortie de l'actif du bien situé au 9 rue François Delage.

B. Les recettes

	Recettes réelles de fonctionnement	Réalisé 2019	Voté 2020	Réalisé 2020	% exécution	Evolution 2019/2020
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	267 055,57	266 000,00	342 745,70	128,85%	28,34%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 414 553,60	4 046 084,00	3 318 935,24	82,03%	-24,82%
73	IMPOTS ET TAXES	34 367 054,68	34 367 865,00	34 408 612,86	100,12%	0,12%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 485 333,46	7 637 827,74	7 553 740,27	98,90%	0,91%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 356 673,52	1 096 650,00	1 338 946,08	122,09%	-1,31%
76	PRODUITS FINANCIERS	2 601,82	800	0,00	0,00%	-100,00%
	TOTAL HORS EXCEPTIONNEL	47 893 272,65	47 415 226,74	46 962 980,15	99,05%	-1,94%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 694 842,54	394 202,50	795 382,78	201,77%	-70,48%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 588 115,19	47 809 429,24	47 758 362,93	99,89%	-5,59%
042	OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	205 090,87	90 000,00	0,00	0,00%	-100,00%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	205 090,87	90 000,00	0,00	0,00%	-100,00%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 793 206,06	47 899 429,24	47 758 362,93	99,71%	-5,97%

- **Les atténuations de charges** : elles regroupent l'ensemble des remises et remboursements perçus par la collectivité. Elles concernent exclusivement les indemnités journalières versées par l'assurance maladie. Leur augmentation entre 2019 et 2020 correspond à un absentéisme plus important en raison du COVID et traduit la hausse des remboursements des arrêts maladie des contractuels. A noter : il s'agit toutefois d'un niveau proche des années antérieures : 361 K€ en 2017 et 387 K€ en 2018.
- **Les produits des services et du domaine** : A la manière des charges de fonctionnement, ce chapitre subit une moindre activité due aux périodes de confinement. La chute des recettes (- 1 095 618 €) se concentre sur deux natures comptables : les redevances perçues par les crèches (7066) et au titre des services scolaires et périscolaires (7067). Ce sont naturellement les services qui ont été le plus perturbés par la crise avec des fermetures régulières.

		2019	2020	2020	
		REALISE	VOTE	REALISE	ECART
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	1 517 521,48	1 518 800,00	1 081 493,01	- 436 028,47
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D ENSEIGNEMENT	1 838 770,74	1 452 000,00	1 203 703,40	- 635 067,34
	Somme :	3 356 292,22	2 970 800,00	2 285 196,41	- 1 071 095,81

- **Les impôts et taxes** : ce chapitre comprend à la fois les recettes de fiscalité directe, l'attribution de compensation versée par la Métropole ainsi que les différentes taxes en vigueur sur la commune (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...), les droits de mutation et enfin le FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile de France).

Le produit des taxes directes locales progresse de 0,9% entre 2019 et 2020, sans toutefois de variation des taux votés par le Conseil municipal (taux non modifiés depuis 2005). Cette évolution découle ainsi de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales votée en loi de finances (0,9% pour la taxe d'habitation et 1,2% pour le foncier bâti) et de la politique municipale en faveur de la construction de logements. A noter : la remise en place de

l'exonération de TFB dont bénéficie le bailleur de la Cité Jardins vient freiner l'évolution du produit de TFB.

Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, les produits en découlant sont en baisse de 17 % pour s'établir à 1 497 394 € (1 804 708,61 € en 2019), la crise ayant naturellement eu un impact sur le nombre de cessions réalisées sur le territoire.

Enfin, le montant du FSRIF s'est élevé en 2020 à 1 954 638 €, soit une hausse de 10,4% par rapport à 2019.

- **Les dotations et subventions**, qui demeurent la deuxième source de recettes pour le budget communal sont stables (+0,9% soit + 68 406 €).

On note cette année des évolutions positives de la DGF et de la DSU pour une hausse globale de 127 804 € :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 19/20
DGF	5 731 462	4 875 720	4 109 763	3 687 136	3 687 283	3 606 948	3 674 274	1,9%
DSU	725 851	739 975	739 708	862 407	934 644	990 162	1 050 640	6,1%

A contrario, en raison de la crise sanitaire, le montant des participations de la CAF pour les crèches a diminué de 99 369 €.

- **Les produits de gestion courante.** Ce chapitre est plutôt stable et s'établit pour 2020 à 1 338 946,08 €, en légère baisse de 17 727,44 € (-1,3%). Cette stabilité se retrouve dans l'ensemble des services. Les recettes correspondent aux redevances versées par la Socachal à la Ville (redevance 2019/2020 de 483 596,12 € soit 20 807€ de moins que l'an passé), aux redevances publicitaires (insertions dans le magazine municipal), aux loyers perçus sur le parc communal (loyers, charges et indemnités d'occupation), aux locations de salles communales ainsi qu'au remboursement par l'OPH des salaires des jardiniers de la ville qui interviennent sur les espaces verts du parc locatif du bailleur.
- **Les produits exceptionnels** résultent notamment des opérations de cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'année. Les cessions réalisées et encaissées se sont élevées à 3 620 000 € en 2020. Toutefois, en accord avec le Trésor Public, seule l'une d'entre elle a été comptabilisée dans le compte administratif (418 000€ - 9 rue François Delage). Les autres méritant un temps de traitement plus long afin de sécuriser les écritures de sortie de l'actif et la comptabilisation des plus ou moins-values ainsi que la bonne tenue de l'inventaire.

Liste des cessions réalisées :

- Cession rue Guichard (1^{ère} tranche) : 1 940 000 €.
- Cession 3 Villa Carnot : 104 000 €.
- Cession 8 avenue Vatier : 430 000 €.
- Cession 57/59 avenue Carnot : 257 000 €.
- Cession 3 bis Villa Carnot : 471 000 €.

Il faut préciser que la baisse, ici importante, des recettes exceptionnelles, n'a pas d'impact sur le niveau des dépenses de fonctionnement courant ; les cessions ayant en effet pour but de financer l'investissement.

En conclusion, le compte administratif 2020 subit logiquement les effets de la crise sanitaire en termes d'autofinancement. Alors qu'en 2019, la section de fonctionnement laissait apparaître un autofinancement en nette progression, ce dernier est marqué en 2020 par une diminution en raison de l'effet cumulé de la baisse des produits des services et du caractère exceptionnel des

dépenses décidées pour lutter contre la propagation du virus (forte augmentation de la subvention versée au CCAS, achats de masques et équipements divers etc).

II – La section d'investissement

A. Les dépenses

Dépenses d'investissement		Réalisé 2019	Voté 2020	Réalisé 2020	% exécution	Evolution 2019/2020
D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	455 588,36	0,00	0,00%	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	442 750,00	442 749,00	100,00%	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 963 722,91	4 163 100,85	4 060 923,57	97,55%	2,45%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	100 945,23	601 121,52	338 479,31	56,31%	235,31%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	522 400,00	684 453,00	677 297,00	98,95%	29,65%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 248 491,89	6 793 226,35	3 246 902,04	47,80%	-0,05%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 772 492,59	5 727 212,19	4 727 205,78	82,54%	-0,95%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2500	0,00	0,00		-100,00%
		12 610 552,62	18 867 452,27	13 493 556,70	71,52%	7,00%

- **Les dépenses liées aux remboursements du capital des emprunts** augmentent légèrement par rapport à l'année précédente en raison du montant de l'encours (44 776 K au 1er janvier 2019 contre 47 205 K au 1er janvier 2020).
- **Les immobilisations incorporelles** correspondent aux études et aux acquisitions de logiciels. C'est aussi ce chapitre qui accueille les acquisitions de fonds de commerce. Le montant réalisé en 2020 s'explique premièrement par le déploiement du logiciel de gestion des activités petite enfance, scolaire, périscolaire et jeunesse ; interfacé avec le logiciel de gestion des démarches en ligne et le système d'information financier (70 550 €). Vient suite l'acquisition du fonds de commerce situé au 30 avenue Carnot (180 983 €).
- **Les subventions d'équipement versées** intègrent la participation de la Ville au paiement au Territoire de la rénovation du théâtre Jacques Carat (616 753 €) ainsi que la subvention d'équipement versée au titre des installations Vélib.
- **Les immobilisations corporelles** sont stables par rapport à 2019. Le taux d'exécution s'explique notamment par plusieurs facteurs :
 - Comme chaque année, l'exécution budgétaire implique une part de reports sur l'année suivante. Ils s'élèvent sur ce chapitre à 2 409 603 €. Les principaux restes à réaliser sont les suivants :
 - Intégration, dans le patrimoine, des locaux de la rue des Deux Frères (617 000 €). Pour rappel, cette inscription votée lors de la DM 2 en 2020 correspond à la régularisation de l'écriture de d'acquisition / cession des locaux pour l'accueil de loisirs Belle Image. Pour les mêmes raisons de qualité comptable, déjà évoquées pour les autres cessions, (Chapitre des produits exceptionnels), cette écriture a été reportée à l'exercice 2021.
 - Travaux Montée aux Vignes : 262 000 €
 - Maîtrise d'œuvre Abords de l'Hôtel de Ville : 152 000 €
 - Acquisition Kasper 214 rue Gabriel Péri : 90 900 €
 - Fourniture et remplacement de caméras : 77 216 €
 - Acquisition EDELIS : 68 392 €

- Remplacement de réseaux au cimetière communal : 58 460 €
 - Travaux de chauffage : 55 963 €
 - Aménagement extérieur Crèche du Chat Botté : 54 985 €
 - Etude Maison des Associations : 50 000 €
 - Achat d'un lave-vaisselle pour l'école Coteau élémentaire : 46 800 €
 - S'ajoute ensuite une annulation de crédits de 225 000 € destinés à l'acquisition d'un terrain auprès de l'EPFIF ; celui-ci ayant pris en charge l'opération directement.
 - D'autres crédits n'ont pas été utilisés en raison de la réalisation d'économies ou de possibilités d'actions réduites en raison de la crise : aménagement de l'Hôtel de Ville (114 800 €), travaux d'aménagement dans les groupes scolaires (79 656 €), accessibilité (96 507 €), travaux école Pont Royal (70 290), travaux bâtiments divers crèches (44 438 €)
 - Enfin, les premières études et travaux à réaliser pour le Parking Arobase, pour un montant de 245 000 €, ont également été annulés et réinscrits en 2021.
- **Les immobilisations en cours**, également stables, voient quant à elles leur taux d'exécution largement s'améliorer (83%) en raison du financement des travaux de l'Hôtel de Ville.
- **Participations et créances rattachées à des participations** : Pour rappel, la somme de 2 500 € inscrite en 2019 correspondait à l'adhésion et à la participation de la commune à la Coopérative Solaire du Sud Parisien

Les dépenses effectives 2020 concernent les principales opérations suivantes :

Cadre de vie :

- Subvention d'équipement versée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la rénovation du Théâtre Jacques Carat : 616 753 €
- Travaux d'aménagement paysager sur l'esplanade du Théâtre : 8 262 €
- Travaux espaces verts des bords de Bièvre : 103 927 €
- Plan de gestion du patrimoine arboré : 22 868 €.
- Réalisation d'aménagements sur la promenade inter quartiers : 1 329 311 €
- Budget participatif : 48 872 €.
- Subvention pour déploiement des stations Vélib : 60 544 €
- Déploiement du système central de vidéo protection à l'Hôtel de Ville : 102 463 €.

Patrimoine communal :

- Travaux de rénovation et aménagement de l'Hôtel de Ville : 4 002 166 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux des abords de l'Hôtel de Ville : 82 430 €
- Travaux dans les crèches : 127 334 €.
- Travaux d'électricité et climatisation à la crèche Petit Poucet : 33 911 €
- Travaux d'accessibilité d'espaces et de bâtiments publics : 18 074 €
- Travaux d'amélioration et d'entretien de la Maison de Services Publics : 8 653 €
- Travaux d'aménagement au cimetière communal (columbariums phase 2) : 11 958 €
- Travaux et frais d'étude pour les parkings : 33 149 €

Développement social :

- Acquisition de matériel CMS : 7 336 €

Secteur scolaire / temps libre :

- Maîtrise d'œuvre et extension du groupe scolaire Belle Image : 685 060 €.
- Matériel et mobilier Belle Image : 19 720 €.
- Divers travaux d'aménagement et chauffage dans les groupes scolaires : 284 098 €
- Maîtrise d'œuvre de faisabilité pour la bibliothèque centrale et mobilier : 87 742 €
- Acquisition de mobilier et de matériel de restauration : 58 213 €
- Câblage informatique dans les bibliothèques et fibre optique : 35 712 €

Administration communale :

- Acquisition de matériel informatique 197 450 € et licences logiciels 144 837 €

- Acquisition de 7 véhicules (dont 5 électriques): 135 016 €
- Acquisition de matériel et mobilier ergonomique : 12 652 €
- Matériel et équipements de protection et désinfection COVID : 34 250 €.

B. Les recettes

Dépenses d'investissement		Réalisé 2019	Voté 2020	Réalisé 2020	% exécution	Evolution 2019/2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 930 011,30	1 951 516,85	906 534,78	46,45%	-53,03%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	251 957,21	2 440 834,42	1 303 182,79	53,39%	417,22%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 417 571,00	4 994 560,48	4 562 030,00	91,34%	-28,91%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	96 154,62	0	91 351,85		-4,99%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 006 088,52	2 400 000,00	2 736 542,96	114,02%	-45,34%
024	PRODUITS DES CESSIONS	0	5 438 000,00	0	0,00%	
		13 701 782,65	17 224 911,75	9 599 642,38	55,73%	-29,94%

➤ **Les dotations et fonds propres** : ce chapitre est en forte diminution par rapport à 2019 et s'établit au global à 906 5834,78 €. Cette baisse s'explique par le fait que l'Etat a été en retard sur le versement du fonds de compensation de la TVA 2020 qui sera perçu en 2021 (1 114 000 €). La taxe d'aménagement s'établit à 425 017,93 € et, pour rappel, l'affectation du résultat votée en juillet 2020 est inscrite pour 481 516,85 €.

➤ **Les principales subventions perçues en 2020** :

Académie de Créteil	Subvention équipements numériques dans les écoles	2 000 €
CAF Val-de-Marne	Subvention d'équipement ALSH Belle Image Rénovation Crèche Petit Poucet (Climatisation)	100 014 € 20 000 €
DRAC Ile-de France	Subvention Hôtel de Ville	347 126 €
Région Ile-de-France	Montée aux Vignes (acompte) Subvention Hôtel de Ville (acompte) Modernisation des Bibliothèques (acompte)	183 506 € 184 101 € 4 297 €
Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale	Deuxième acompte de 50 % pour les aménagements réalisés dans l'Hôtel de Ville	72 197 €
Préfecture du Val-de-Marne	Subvention Hôtel de Ville	15 742 €
SIPPEREC	Subvention pour travaux dans les bibliothèques Subvention pour travaux d'infrastructure dans les bâtiments	2 906 € 25 510 €

Le solde des subventions restant à réaliser porte notamment sur trois opérations. Premièrement, malgré plusieurs relances, la subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'Hôtel

de Ville (493 000€) est en attente de paiement, tout comme la celle du Ministère de l'Intérieur (118 000€). La subvention pour rénovation des crèches du Petit Poucet et du Chat Botté pourra être demandée dès paiement des dernières factures (140 000 €). Il en va de même pour la subvention de la Région pour l'informatisation et la modernisation des bibliothèques (108 963 €).

Enfin, ce chapitre inclut les amendes de police perçues à hauteur de 325 784 €.

- **Les emprunts et dettes assimilées** correspondent aux emprunts contractés en 2020 pour un total de 4 561 000 €. Les prêts ont été contractés auprès de la Caisse d'Épargne pour 800 000 €, 2 000 000 € auprès de la Banque Postale et 1 761 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- **Immobilisations en cours** : Il s'agit de remboursements d'avances forfaitaires pour travaux, les avances étant reprises sur le compte définitif de réalisation des travaux dès la justification de leur utilisation. Dans le cadre de marchés publics, le remboursement de l'avance doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par l'entreprise qui en a bénéficié atteint 80 % du montant TTC des prestations qui lui sont confiées.
- **Produits des cessions** : Il faut rappeler que, conformément aux règles de la nomenclature comptable M14, les produits de cessions sont annuellement prévus au chapitre 024, perçus en section de fonctionnement (chapitre 77) et que les opérations de sortie du patrimoine et de constatation de plus ou moins-value sont réalisées in fine au chapitre 040.